Publications économiques et financières

Conjoncture économique

N° 423 / Décembre 2024

TROIS ENTREPRISES CALÉDONIENNES SUR QUATRE SUBISSENT TOUJOURS UNE BAISSE DE LA DEMANDE SUITE AUX ÉMEUTES DE MAI 2024

À partir du 13 mai 2024, la Nouvelle-Calédonie a été affectée par une situation insurrectionnelle entrainant des destructions massives d'entreprises. L'indicateur du climat des affaires a ainsi reculé de 18 points au 2e trimestre avant de se redresser légèrement au 3e trimestre 2024 à 73,8. Il s'agit néanmoins du deuxième point le plus bas depuis la création de l'indicateur en 1999.

Méthodologie de l'enquête

Chaque trimestre, l'IEOM réalise une enquête portant sur un échantillon stable d'entreprises de plus de 10 salariés représentatif du tissu économique de la Nouvelle-Calédonie. Cette enquête permet de calculer l'indicateur du climat des affaires (ICA).

Dans le cadre de l'enquête de conjoncture des 2e et 3e trimestres 2024, des questions additionnelles spécifiques ont été soumises aux chefs d'entreprise de l'échantillon en vue d'apprécier l'impact des événements sur leur établissement. Sur les 197 entreprises que compte l'échantillon de l'IEOM en Nouvelle-Calédonie, 165 ont répondu (84 %) pour le 3e trimestre 2024. Ces entreprises répondantes représentent 14 411 salariés (soit 24% de l'emploi salarié total au T2 2024). À l'image du tissu économique de la Nouvelle-Calédonie, la grande majorité des entreprises de l'échantillon est localisée dans le grand Nouméa.

Dans le cadre de cette note, les réponses formulées par les entreprises au 3e trimestre 2024 seront comparées à celles du 2e trimestre 2024 afin de mesurer l'évolution de la situation et des perspectives des entreprises constituant l'échantillon de l'enquête de conjoncture.

Ces résultats ne sont pas pondérés par le nombre de salariés contrairement au calcul de l'ICA pour lequel les réponses sont pondérées par l'effectif et par le poids du secteur dans l'économie calédonienne.

Au 3e trimestre 2024, 93 % des entreprises répondantes constatent un niveau d'activité inférieur à celui d'avant crise

- 93 % des entreprises répondantes constatent un niveau d'activité inférieur à leur niveau normal (contre 95 % au 2e trimestre 2024).
- **Elles sont plus nombreuses au 3e trimestre à constater un arrêt quasi-total de leur activité (20 % au 3e trimestre contre 16 % au 2e trimestre)**.
- 24 % constatent une activité à un niveau situé entre 26 et 50 % de leur niveau habituel (contre 32 % au 2e trimestre 2024).
- **En revanche, le nombre d'entreprises ayant constaté un niveau d'activité relativement proche de celui d'avant crise est en hausse (29 % au 3e trimestre contre 22 % au 2e trimestre).**
- Seulement 5 % des entreprises constatent une hausse de leur activité, principalement des entreprises exerçant dans le domaine de la sécurité (contre 2 % au 2e trimestre).

Comment jugez vous votre niveau d'activité par rapport à son niveau d'avant crise ?
En % des entreprises

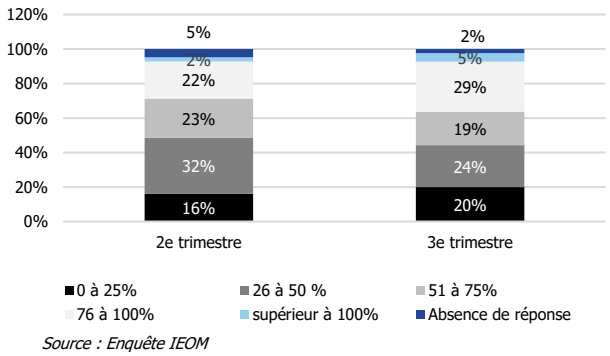

Source : Enquête IEOM

Un délai anticipé de retour à la normale toujours supérieur à un an pour près de la majorité des entreprises

S'agissant du délai anticipé de retour à la normale :

- **46 % des entreprises répondantes estiment ce délai supérieur à un an. Ce chiffre est en hausse par rapport au 2e trimestre (42 %)** ;
- 20 % déclarent que ce délai sera de 6 mois à un an (contre 19 % le trimestre précédent) ;
- 5 % inférieur à 6 mois (contre 10 % au 2e trimestre) ;
- **13 % des dirigeants répondants signalent un risque important de cessation d'activité de leur entreprise contre 17 % au 2e trimestre 2024** ;
- 6 % des entreprises interrogées estiment ne pas avoir été impactées par la crise, contre 2 % au trimestre précédent.

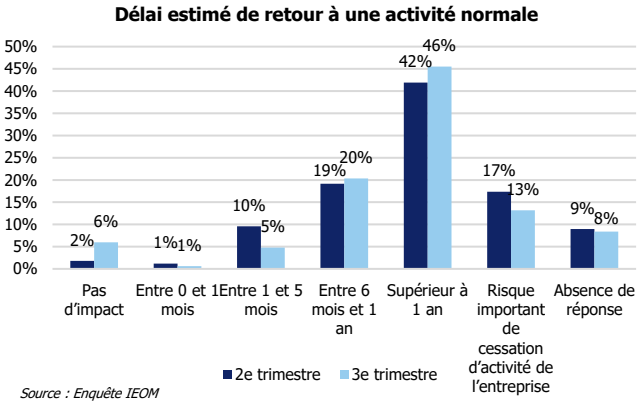

Source : Enquête IEOM

Les craintes d'une défaillance au cours des 12 prochains mois sont en recul, mais restent particulièrement élevées

Au 3e trimestre, la part des chefs d'entreprises déclarant craindre une défaillance de leur entreprise au cours des 12 prochains mois est moins importante qu'au 2e trimestre (45 % contre 59 %).

Cependant, cela reste bien supérieur aux niveaux habituellement constatés dans le cadre de cette enquête. En moyenne sur l'année 2023, 18 % des entreprises déclaraient craindre une défaillance à horizon 12 mois. A titre de repère, au 1er trimestre 2024 dans un contexte de grave crise du secteur minier et métallurgique, 28 % des chefs d'entreprises avaient déclaré craindre une défaillance de leur entreprise.

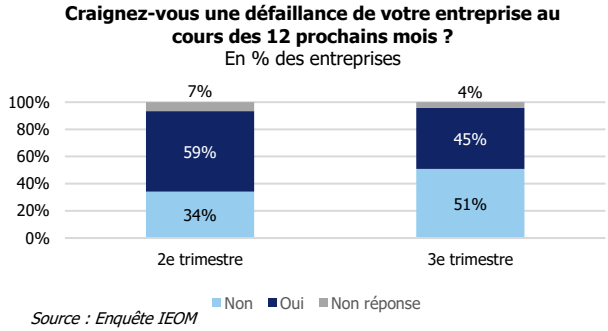

Source : Enquête IEOM

Une dégradation des conditions d'activité pour la quasi–totalité des entreprises en 2024

D'après l'enquête, l'impact anticipé des émeutes sur la trésorerie, le carnet de commandes et le niveau des effectifs des entreprises pour l'année 2024 est encore très élevé au 3e trimestre.

- 82 % des entreprises répondantes indiquent que les évènements survenus dégraderont leur trésorerie (90 % au 2e trimestre) ;
- 79 % anticipent une dégradation de leur carnet de commandes (81 % au 2e trimestre) ;
- **68 % déclarent que leurs effectifs diminueront en 2024 (78 % au 2e trimestre)**.

Au 3e trimestre, la part des chefs d'entreprise anticipant une amélioration de leur trésorerie en 2024 augmente très légèrement (4 % contre 1 % au 2e trimestre). Cette proportion reste cependant très faible.

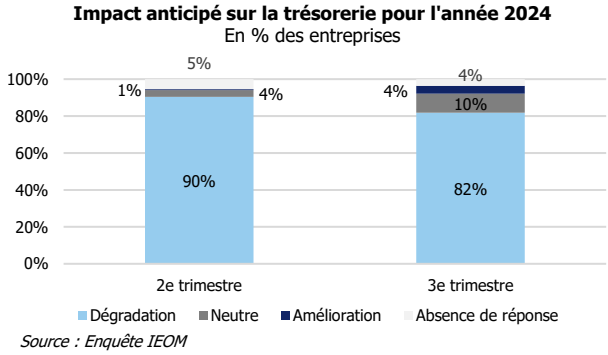

Source : Enquête IEOM

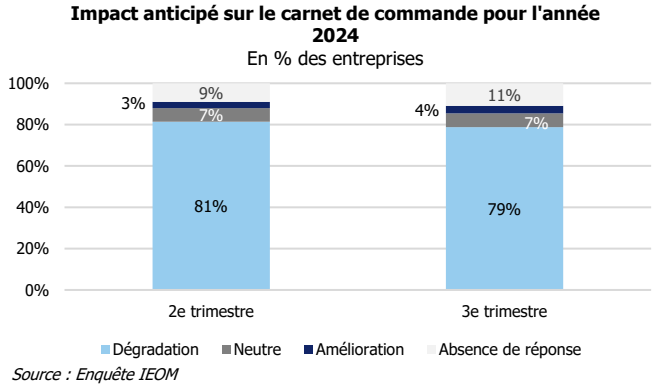

Source : Enquête IEOM

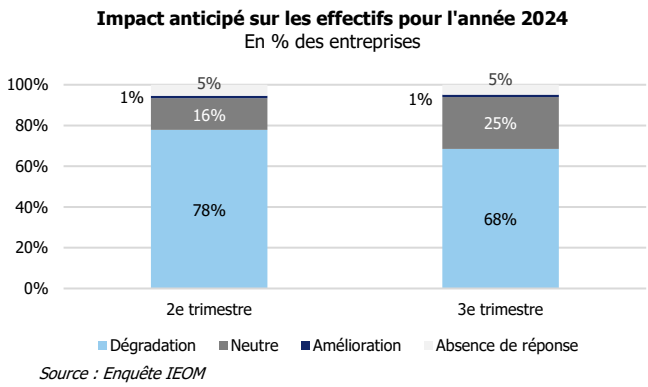

Source : Enquête IEOM

Des avancées dans le traitement des dossiers relatifs aux assurances

Au 3e trimestre, les chefs d'entreprises interrogés font état d'une hausse de la prise en charge des sinistres :

- La part des entreprises déclarant que leur assurance n'a pas encore évolué le montant de pris en charge est en baisse (34 % contre 40 % au 2e trimestre);
- **41 % des entreprises interrogées indiquent qu'elles pourront bénéficier d'un remboursement (contre 28 % au 2e trimestre)**.

Néanmoins, le niveau de couverture varie considérablement selon les entreprises interrogées :

- Il sera faible (moins de 50 %) pour 12 % d'entre elles (13 % au 2e trimestre) ;
- Il est substantiel (entre 50 % et 75 %) pour 12 % d'entre elles (9 % au 2e trimestre) ;
- Il est total ou quasiment total (plus de 75 %) pour 18 % d'entre elles (6 % au 2e trimestre).

Si vous avez été directement impacté par des dégradations, quel niveau de couverture des sinistres ou de la perte d'exploitation votre assurance prendra-t-elle en charge ?
En % du nombre d'entreprises directement impactées

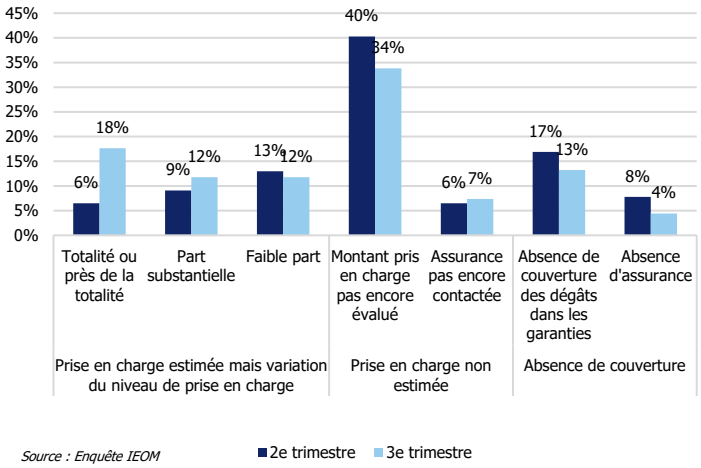

Source : Enquête IEOM

Par ailleurs, 18 % des entreprises directement impactées ont déclaré qu'elles ne bénéficieront pas d'indemnisation, soit parce que les garanties de leur assurance ne couvrent pas les dégâts. Ce niveau est cependant en recul, par rapport au 2e trimestre (25 %) et pourrait s'expliquer par des variations dans la structure des répondants de l'enquête[1].

Une demande d'accompagnement en retrait mais toujours significative

En réponse à la crise, plusieurs dispositifs de soutien d'urgence financés par l'État et les collectivités locales ont été mis en œuvre pour aider les entreprises impactées par les émeutes (différé d'échéances de crédits, reports de charges fiscales et sociales, chômage partiel ou encore soutien de trésorerie).

Au 3e trimestre, les entreprises interrogées, envisageant de solliciter un dispositif d'accompagnement, sont moins nombreuses qu'au 2e trimestre, même si elles demeurent majoritaires à solliciter au moins un dispositif d'accompagnement :

Quel type d'accompagnement envisagez-vous de solliciter pour faire face à cette situation ?
En % du nombre d'entreprises

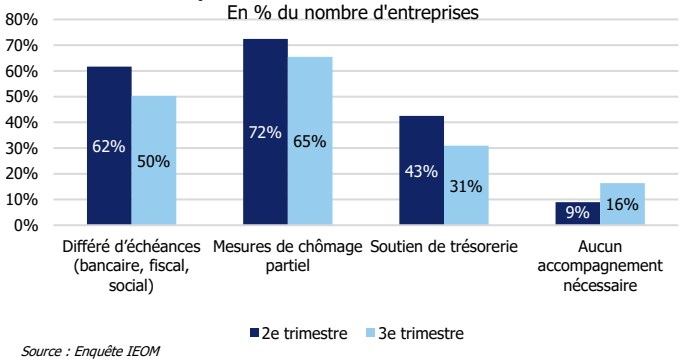

Source : Enquête IEOM

- 65 % des entreprises répondantes envisagent de prendre des mesures de chômage partiel (72 % au 2e trimestre) ;
- 50 % souhaitent obtenir des différés d'échéances sur le plan bancaire, fiscal ou social (62 % au 2e trimestre) ;
- 31 % indiquent vouloir un soutien de trésorerie (43 % au 2e trimestre) ;
- 16 % des entreprises répondantes estiment qu'aucun accompagnement ne leur sera nécessaire et qu'elles seront en capacité à surmonter seule cette situation. Elles n'étaient que 9 % au trimestre précédent Il s'agit essentiellement de grandes entreprises.

[1] Les 165 entreprises ayant répondu à l'enquête au 3e trimestre ne sont pas forcément les mêmes que celles ayant répondu à l'enquête au 2e trimestre (167), bien qu'elles appartiennent toutes au même échantillon de 197 entreprises qui est resté inchangé sur les deux trimestres.

ANNEXE : Questionnaire portant sur l'impact des émeutes en Nouvelle-Calédonie transmis aux entreprises répondant à l'enquête de conjoncture de l'IEOM du 20 juin au 31 juillet

Dans quelle mesure votre entreprise a été impactée par les émeutes (plusieurs réponses possibles)?

- ☐ Destruction
- ☐ Dégradation partielle
- ☐ Vols
- ☐ Baisse de la demande
- ☐ Difficultés dans les déplacements liés à l'activité
- ☐ Difficultés de transports pour les salariés
- ☐ Aucun impact

Si l'impact a été direct, comment le décririez-vous ?

Outils de production / Surface de vente	☐ Non impacté	☐ Destruction partielle	☐ Destruction totale
Bureaux	☐ Non impacté	☐ Destruction partielle	☐ Destruction totale
Véhicule(s) nécessaire(s) à l'activité	☐ Non impacté	☐ Destruction partielle (ou vol d'une partie des véhicules)	☐ Destruction totale (ou vol de la totalité des véhicules)
Stocks	☐ Non impacté	☐ Destruction partielle (ou vol d'une partie du stock)	☐ Destruction totale (ou vol de la totalité du stock)

Si vous avez été directement impacté par des dégradations, quel niveau de couverture des sinistres ou de la perte d'exploitation votre assurance prendra-t-elle en charge ?

- ☐ La totalité ou près de la totalité (plus de 75 %)
- ☐ Une part substantielle mais pas la totalité (entre 50 et 75 %)
- ☐ Une faible part (moins de 50%)
- ☐ Vous n'êtes pas assurés
- ☐ Vous n'avez pas encore contacté votre assurance
- ☐ Votre assurance n'a pas encore évalué le montant de prise en charge
- ☐ Vous êtes assurés mais les garanties de votre assurance ne couvre pas les dégâts

À quel délai estimez-vous être en mesure de revenir à un niveau d'activité comparable à celui qui était le vôtre avant les émeutes ?

Pas d'impact	Entre 0 et 1 mois	Entre 1 et 5 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Risque important de cessation d'activité de l'entreprise
☐	☐	☐	☐	☐	☐

Quel a été le niveau atteint par votre chiffre d'affaires au 2e trimestre 2024 en pourcentage du niveau normal pour votre entreprise ?
(Par exemple, si votre entreprise réalise 20% de son chiffre d'activité habituel, renseigner : 20%)

Quel impact anticipez-vous en 2024 du fait des émeutes sur :

Votre trésorerie :	**Forte dégradation**	**Dégradation**	**Neutre**	**Amélioration**	**Forte amélioration**
Le niveau de votre carnet de commandes :	**Forte dégradation**	**Dégradation**	**Neutre**	**Amélioration**	**Forte amélioration**
Vos effectifs :	**Forte baisse**	**Baisse**	**Neutre**	**Hausse**	**Forte hausse**

Quel type d'accompagnement envisagez-vous de solliciter pour faire face à cette situation (plusieurs réponses possibles) ?

- ☐ Différé d'échéances (bancaire, fiscal, social)
- ☐ Soutien de trésorerie
- ☐ Aucun accompagnement nécessaire (capacité de l'entreprise à surmonter seule cette situation par exemple)
- ☐ Mesures de chômage partiel
- ☐ Autre (à renseigner en commentaire)

Craignez-vous une défaillance de votre entreprise au cours des 12 prochains mois ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : F. DUFRESNE – Responsable de la rédaction : J. CHARBONNEAU
Rédaction : D. CHATELAIN, A. HUC, A. MILOUD, D. TITO
Éditeur : IEOM